

Burgley

Mousigneur le present porteur est le seigneur de
 fort Thomas marquant de la ville de Londres appelle
 Thomas Sturmer, le quel son estat est interdict de
 vendre ny ses biens par voie de distress, en Islande
 de l'occasion de moy. Sa Majeste en son bon plaisir
 s'estoit en plusieurs divers, durant le temps que
 Messieurs les Commissaires de vostre Excellence des Etats
 d'Hollande ont esté icy. Les quels voyant l'opinion de la
 cour, sur le grand desir de votre dudit Seigneur, et
 la faveur que sa Majeste portoit a son Juste plaintif
 Monsieur Paulus son desdits Commissaires en vint le
 vance et mais pour l'advenir, et pour luy faire une
 sentence et bonne expédition de satisfaction quand il sera
 regardé. Auquel effect il se vint avec luy les Lieux
 des Comtes dudit marquant. Pour ce faire desirant de me
 voir une bonne intelligence et amiable composition
 des choses et parties qui se font journellement par vous
 de Islande sur les choses, may voulu faciliter d'adjouter
 outre la present ordonnance a vostre Excellence. Et
 vous venir d'ancien votre affaire pour ordonner et la
 prendre au mieux, pour faire déposer le seigneur
 dudit marquant, sur bon expédition, sur sa l'assurances
 que nous en sa d'avec l'edit Sr. Burgley. Le quel pour ce
 ne trouver ny plus de jour de sa vocation, et luy en
 fidesse seigneur a l'effect de l'Etat. Et au
 Messieurs que ma ordonnance aura quel que jour
 vous vostre Excellence. Et sur les choses auront souffert
 credit et ordonnance de moy. Je vint au vantage
 de maintenir vostre Excellence en bon prosperite. Des
 Londres ce jour de dimanche, le 10.

De vostre Excellence
 Luy bon amy et seigneur



S Monseigneur Monsieur
Le Premier d'Orignier

